Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 38 (1966)

Heft: 2

Artikel: Peu de villas en Suisse par rapport à nos voisins

Autor: O.C.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-125968

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Peu de villas en Suisse par rapport à nos voisins

La Suisse, ce pays de vastes pâturages et de fraîches forêts, où l'on se pique de liberté et d'individualisme, détient un étonnant record: c'est chez nous, en effet, que l'on compte le moins de maisons individuelles par rapport à l'ensemble des logements, comparé à tous les pays industrialisés de l'ouest.

Nous n'avons, en effet, en Suisse, sur l'ensemble des logements, que 17,3% de maisons familiales, ou pavillons. Le reste des logements se trouve dans des bâtiments locatifs, qui comptent plusieurs appartements. Si l'on songe qu'en France, il y a 37,8% de maisons individuelles, aux Pays-Bas 60% et en Grande-Bretagne 87%, on peut s'étonner.

Donc très peu de villas, de cottages, de pavillons, de ces petites maisons où la famille peut s'ébattre sans craindre les voisins du dessus, ou ceux du dessous.

Et pourtant nous avons une densité humaine assez faible par rapport aux autres pays cités: nous ne sommes guère que 141 habitants par km² en Suisse, alors que les Pays-Bas en comptent 356 et l'Angleterre 221. La France, elle, laisse plus de place à ses habitants: ils ne sont que 87 au km².

Cette surprenante constatation, dans notre pays dont le niveau de vie est très haut et le goût de l'indépendance marqué, s'explique cependant.

Tout d'abord par l'espace vital, par la place: près de 24% de notre territoire est improductif; on n'y peut donc pas construire. Ce chiffre est énorme, comparé aux autres pays.

Et des villes comme Genève, Bâle (6100 habitants au km²) et Zurich sont elles aussi responsables du moins en partie. Elles drainent à elles seules, sur une surface relativement restreinte, une très grande partie de notre population.

C'est d'ailleurs à Vevey que l'on trouve la plus forte densité de Suisse, avec 7200 habitants au km². Nous sommes, il faut le reconnaître, une population urbaine, et nous avons peu de paysans, donc peu de fermes.

D'autre part, tant que la Suisse concevra son habitation individuelle comme une villa au milieu d'un jardin, ou d'un pré, selon le principe des lotissements, il sera impossible de développer l'habitat individuel.

Une seule solution permettrait d'offrir à davantage de Suisses leur maison particulière: renoncer aux lotissements, très onéreux (il faut un minimum de 1000 m² pour construire sur un lotissement, et encore cela est bien exigu) et prendre exemple sur des pays voisins, comme l'Angleterre, qui ont urbanisé en rangées par exemple. Les maisons sont alignées, et une parcelle de 600 m² suffit alors. Une autre possibilité résiderait dans le «tapis» d'habitations individuelles, qui correspondrait au développement de «collectifs individuels».

Mais cette solution exigerait un équipement quasi impossible à obtenir pour l'instant, et le prix de revient serait, quoi qu'il arrive, assez considérable.

On le sait, les urbanistes d'aujourd'hui, suivant en cela Le Corbusier, cherchent actuellement à humaniser les grands ensembles, en rendant habitables les immeubles-tours que la technique permet maintenant d'ériger.

Il y a donc peu d'espoir: le Suisse n'aura pas sa petite maison particulière, car il ne le peut pas. «Sixième étage» ne pouvait donc bien être écrit qu'en Suisse! O. C.

«Feuille d'Avis de Lausanne»

---

a fait savoir à l'Union syndicale qu'un tel emprunt était prévu pour l'été prochain.

Dans sa réponse, M. Bonvin donne l'assurance que tout sera fait pour que soient mis à disposition les fonds découlant des engagements de la Confédération en vertu de la nouvelle loi sur la construction de logements. La question de l'émission d'un emprunt fédéral pour le courant de l'année a déjà fait l'objet d'échanges de vues avec la Banque Nationale et une telle émission, souligne le conseiller fédéral Bonvin, pourrait avoir lieu d'ici l'été – sous réserve du développement imprévisible du marché. Mais auparavant, il sied de préparer la conversion le 15 avril prochain de l'emprunt fédéral de 650 millions de francs. (upi)